



Bulletin ARS du Dimanche 26 avril 2020 à 17h30

6 529

TESTS POSITIFS EN OCCITANIE

- 729 hospitalisations en cours, dont 165 en réanimation
- 2 029 retours à domicile
- 362 décès à l'hôpital

Source S-VIC

Surveillance sanitaire

Santé publique France assure désormais un suivi épidémiologique harmonisé au plan national. Pour chaque région, les données de surveillance collectées auprès des partenaires sont accessibles sur le site de Santé publique France > [consulter le bulletin Occitanie](#)

SUIVI DE L'ACTIVITE HOSPITALIERE PAR DEPARTEMENTS	HOSPITALISATIONS EN COURS	DONT REANIMATION	TOTAL RETOURS A DOMICILE	TOTAL DECES (en établissements de santé)
Ariège (09)	11	1	25	2
Aude (11)	55	5	150	49
Aveyron (12)	45	2	99	20
Gard (30)	128	27	171	49
Haute-Garonne (31)	147	55	437	45
Gers (32)	42	6	46	16
Hérault (34)	126	36	534	98
Lot (46)	24	5	123	15
Lozère (48)	2	0	15	0
Hautes-Pyrénées (65)	76	4	82	19
Pyrénées-Orientales (66)	23	11	251	28
Tarn (81)	38	8	65	18
Tarn-et-Garonne (82)	12	5	31	3
OCCITANIE	729	165	2 029	362

Bilan des prélèvements dans le Tarn et Garonne depuis le début de l'épidémie

Sur 1818 tests :

- 121 sont positifs
- 1685 sont négatifs
- 12 sont en attente

Les numéros utiles

CUMP 82 : 07 77 39 52 77 / 07 77 39 53 16

Géronto 82 : 05 63 66 49 10

Plateforme CovidPA82 : 05 63 92 84 44

Ce document est destiné aux partenaires extra hospitaliers afin qu'ils puissent bénéficier d'informations pratiques sur l'organisation médicale du Centre Hospitalier

Les informations du jour à retenir

Organisation de la prise en charge du cancer dans le contexte de l'épidémie de COVID-19

Des préconisations concernant les principes d'organisation de la prise en charge du cancer dans le contexte de l'épidémie de COVID-19 ont été élaborées par l'INCa en partenariat avec le ministère de la santé. Elles ont pour objectif d'assurer la continuité des prises en charge en veillant à assurer aux patients des soins sécurisés, adaptés au contexte et prenant en compte l'analyse au cas par cas des bénéfiques/risques :

- Limiter les risques de contaminations :

o en mettant en place les préconisations du HCSP en matière de mesures barrières avec notamment l'identification de circuits de prises en charge distincts COVID plus et COVID moins ;

o en favorisant dès que cela est possible les soins ambulatoires et le recours au télé-soin ;

- **Maintenir la tenue des réunions de concertation pluri disciplinaires** afin d'assurer au patient la meilleure option thérapeutique dans le cadre des recommandations émises par les sociétés savantes ;

- **Organiser la continuité des soins médicaux et chirurgicaux indispensables aux patients** en favorisant les coopérations interterritoriales entre les établissements de santé ;

- **Anticiper la reprogrammation et la reprise complète et progressive** des activités médicales et chirurgicales ;

- **Veiller à délivrer une information complète et adaptée** à tous les patients, à toutes les étapes de leur parcours de soins ;

- **S'informer des évolutions des préconisations** en consultant le site de l'INCa qui permet de consulter une documentation actualisée. CE MESSAGE COMPORTE 2 PAGES

La **fiche, téléchargeable sur le site de l'INCa** (<https://www.e-cancer.fr/Professionnels-de-sante/Coronavirus-COVID-19/Preconisations-pour-l-adaptation-de-l-offre-de-soins-des-etablissements-accueillant-les-patients-atteints-de-cancer>), s'adresse à l'ensemble des établissements et professionnels de santé concernés par la prise en charge du cancer. Elle précise les organisations à envisager dans le domaine de l'oncologie médicale, de la chirurgie, l'endoscopie interventionnelle, la radiologie interventionnelle et la médecine nucléaire thérapeutique et de la radiothérapie.

Prise en charge en ville par les médecins généralistes des patients COVID

La fiche pour la prise en charge en ville par les médecins de ville des patients symptomatiques en phase épidémique de COVID-19 (MINSANTE 90) a été actualisé

- Précisions sur les tests

- Possibilité de télésurveillance

- Schéma récapitulatif des possibilités de prise en charge à domicile

- Prise en charge des personnes contacts

- Délivrance des avis d'arrêt de travail et versement des indemnités journalières dans le cadre du COVID-19 : bascule des AT en activité partielle le 1er mai

Lien vers la fiche actualisée : version originale et version présentant les écarts : https://www.occitanie.ars.sante.fr/system/files/2020-04/Covid-19%20fiche%20prise%20en%20charge%20ville%20fiche%20medecin%20annot%C3%A9_0.pdf

Lien vers la fiche dédiée aux avis d'arrêt de travail : https://www.occitanie.ars.sante.fr/system/files/2020-04/Covid-19%20fiche%20prise%20en%20charge%20ville%20fiche%20medecin%20annot%C3%A9_0.pdf